

PORTO-NOVO, LE 6 JANVIER 1961

PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMÉY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE

□) ECRET DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE

N° 5 /PCM/CAB/MI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi 60/36 du 26 Novembre 1960 portant constitution du Dahomey
VU la loi n°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois
supérieurs de la République du Dahomey, dont la nomination des
titulaires est faite par le Premier Ministre et le Conseil des
Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE le Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO I
JORD. I
MI 5
PCM. I5
INFO/RADIO 2
CF. I
CD. I
MF. I
TRESOR I
S/P KANDI I
INTERESSE I
SGCM. 3
S/ BANIKOARA I
MAC 3

□) E C I D E

de Kandi

ARTICLE 1er.- M. JOSQUIN Jacques Administrateur de la FOM sous Préfet
est nommé sous préfet par intérim de Banikoara, cumulativement avec
ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la
date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré publié et
communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLICUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES , DE LA SECURITE.

P.le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent
Le Vice-Président de la République,

M. AROUNA.

S.M. APITHY